

Règlement particulier Epreuve mixte FFC /FSGT

Les coureurs doivent obligatoirement s'engager pour les trois étapes. Les engagements sur place ne sont donc admis que le samedi. Les engagements pour une seule épreuve seront refusés.

Le nombre d'engagés est limité à 60 coureurs par catégorie d'épreuve.

Les vélos type VTT ne sont pas autorisés.

Pour les coureurs doublement licencié FFC - FSGT la catégorie FSGT sera prise en compte.

L'épreuve du CLM se déroulera sur le même circuit et dans le même sens que la course de samedi.

Il sera strictement interdit de s'échauffer sur le circuit du CLM après le départ du premier minime.

Un coureur victime d'un ennui mécanique (crevaisson ou bris de matériel) lors du CLM aura la possibilité de prendre un second départ après présentation du vélo endommagé aux commissaires.

L'épreuve du dimanche aura lieu sur le même circuit mais dans le sens contraire du CLM et de la 1^{ère} étape.

Le classement général (aux points) sera obtenu par l'addition des places de chaque coureur aux 3 étapes. La place obtenue au CLM départagera les coureurs à égalité de points.

Il y aura une remise de maillots distinctifs sur le podium à l'issue de chaque étape.

Maillot jaune : 1^{er} au scratch de l'épreuve des seniors / juniors

Maillot blanc : 1^{er} espoir (- de 23 ans)

Maillot bleu : 1^{er} au scratch de la course des vétérans

Maillot rouge : 1^{ère} Féminine de la course des vétérans

Le protocole et la remise des prix pour l'ensemble de l'épreuve aura lieu après la 3^{ème} étape, Nombreuses médailles et coupes, maillots distinctifs et bons d'achat.

Port du casque rigide obligatoire.

COMMISSAIRES: Désignés par la Commission Régionale de Cyclisme FSGT d'Alsace.

CONTRÔLE MEDICAL : Local dans le magasin Décathlon